

NOTE DE PRÉSENTATION

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2026

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2026

Chaque année, dans les deux mois précédent le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la ville est inscrit à l'ordre du jour du Conseil municipal.

Il s'effectue sur la base d'un rapport, ci-dessous présenté, conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi modifié par la loi NOTRe :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois maximums précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il est pris acte du débat d'orientations budgétaires par une délibération spécifique de l'assemblée. Celle-ci doit faire l'objet d'un vote. »

Le vote du budget est prévu à Villiers-sur-Orge, le 24 février 2026.

Le projet de loi de finances 2026

Faute de majorité et face à l'impasse des débats parlementaires, le Premier ministre a recours au 49.3.

Le PLF 2026 prévoit finalement l'indexation du barème de l'impôt sur le revenu. Il sera donc revalorisé en fonction de l'inflation.

Les collectivités territoriales seront également sollicitées. L'effort attendu des collectivités est attendu à 2 milliards d'euros.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

VILLIERS-SUR-ORGE

Le vote du budget prévisionnel 2026 est programmé le 24 février 2026.

Les orientations et objectifs retenus pour cette année sont :

- **La non-augmentation des taux communaux,**
- La maîtrise des dépenses de fonctionnement pour mener à bien les projets d'investissement,
- La continuité des recherches de subventions,
- La continuité de la tarification sociale de la pause méridienne à 1€,
- La prise en compte de l'inflation pour les tarifs municipaux votée en Conseil Municipal de décembre dernier.

Il s'agit alors de monter un budget réaliste et sincère en fonction des contraintes budgétaires subies pour mener à bien les projets d'investissement 2026 :

- La finalisation de la réhabilitation du gymnase et de la création du dojo,
- La continuité du déploiement de la sécurisation : bâtiments et ville avec la vidéoprotection,
- La rénovation du bâtiment P. Neruda (club Jeunesse) subventionné à 80 % par la CAF,
- Les audits énergétiques des bâtiments communaux, notamment l'école André Malraux,
- La mise en place du nouveau columbarium, d'une aire de jeux,
- L'entretien des bâtiments communaux.

Le budget prévisionnel est présenté avec la reprise anticipée des résultats provisoires de N-1, ainsi que des restes à réaliser et à recouvrer.

LE CONTEXTE FINANCIER DU BUDGET COMMUNAL 2025

- **Résultat de la section de fonctionnement**
 - Dépenses : 4 818 391 €
 - Recettes : 5 519 301 €

Soit un résultat de clôture excédentaire de **700 910 €** qui sera repris sur les recettes de fonctionnement à l'article 002 « résultat de fonctionnement reporté ». L'affectation définitive interviendra dès lors que le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 sera rendu exécutoire en accord avec le comptable public de Sainte-Geneviève-des-Bois.

- Résultat de la section d'investissement
 - Dépenses : 3 553 548 €
 - Recettes : 3 171 894 €

Il est constaté un résultat de clôture déficitaire de **381 654 €** qui sera repris dans son intégralité sur les dépenses d'investissement à l'article 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » auquel il convient de rajouter des crédits de reports de l'exercice 2025 :

- Dépenses reportées sur 2026 d'un montant de : 615 875 €
- Recettes reportées sur 2026 d'un montant de : 1 033 430 €

Les opérations de crédits de reports seront explicitées sur la partie investissement.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement

	2020	2021	2022	2023	CA 2024	Projet CFU 2025	Projet BP 2026
Produits des services	350 072€	462 833€	514 670€	623 664€	586 427€	550 662€	540 264€
Impôts et taxes	3 302 348€	3 346 749€	3 507 784€	3 737 189€	3 793 490€	3 777 252€	3 779 183€
Dotations et participations	711 885€	632 896€	626 680€	667 616€	798 554€	806 452€	782 696€
Autres produits	78 987€	77 976€	74 364€	96 403€	108 512€	116 689€	54 188€
Produits exceptionnels	11 194€	6 978€	3 862€	182 000€	946€	500€	Néant
Produits Financiers	0	0	0	0	0	1 750€	Néant
Atténuations de charges	92 667€	91 684€	146 500€	91 481€	73 208€	181 322€	128 424€
Dotations aux amortissements	227 916€	6 916€	53€	1 627€	1 556€	1 556€	1 600€
Excédent reporté n-1	72 412€	0€	138 129€	28 836€	162 538€	83 118€	700 910€
Total général	4 847 481€	4 626 032€	5 012 042€	5 428 816€	5 525 231€	5 519 301€	5 987 265€
Rappel excédent dégagé	413 412€	487 526€	565 343€	769 117€	595 539€	735 828€	700 910€

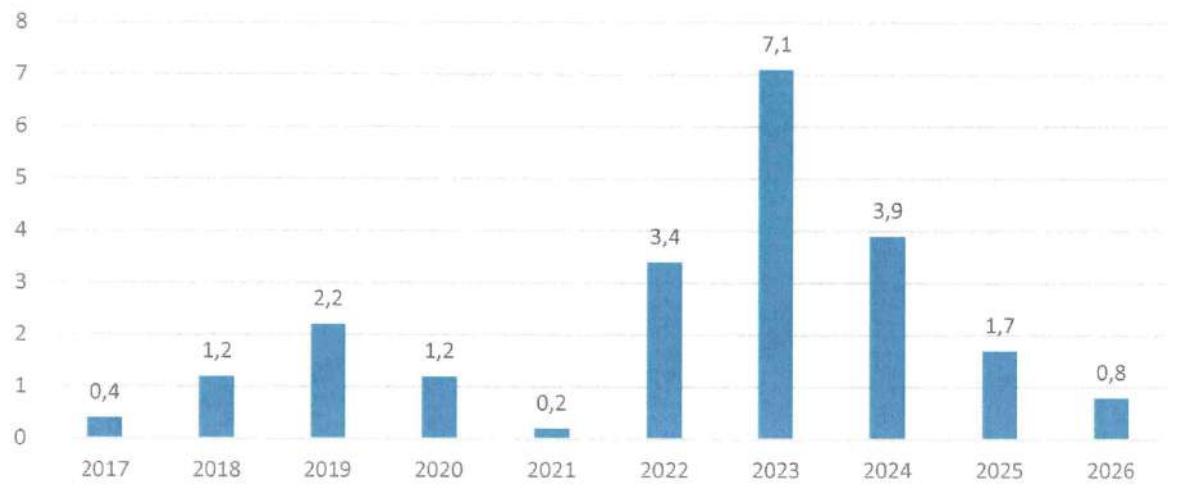
De façon générale, l'évolution des recettes de fonctionnement varie selon leur nature.

Y participent notamment les dispositions prévues par la loi de finances 2026 (LF) :

- La revalorisation des bases cadastrales fixée par les services fiscaux de l'État, est estimée à 0,8% sur l'exercice 2026,
- Les dotations de l'état (DGF) qui ne cesse de diminuer,
- De l'évolution des services rendus à la population et notamment au regard de la fréquentation de la tarification sociale (cantine à 1€) mise en place depuis le 1^{er} janvier 2024.

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales est **décidé par le Gouvernement** :

revalorisation annuelle des valeurs locatives cadastrales



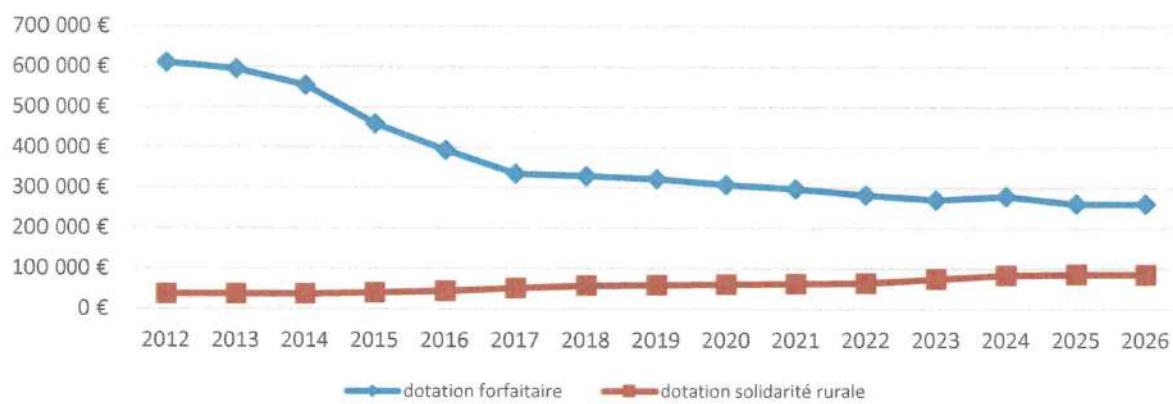
A. Dotations, subventions et participations (chap.74)

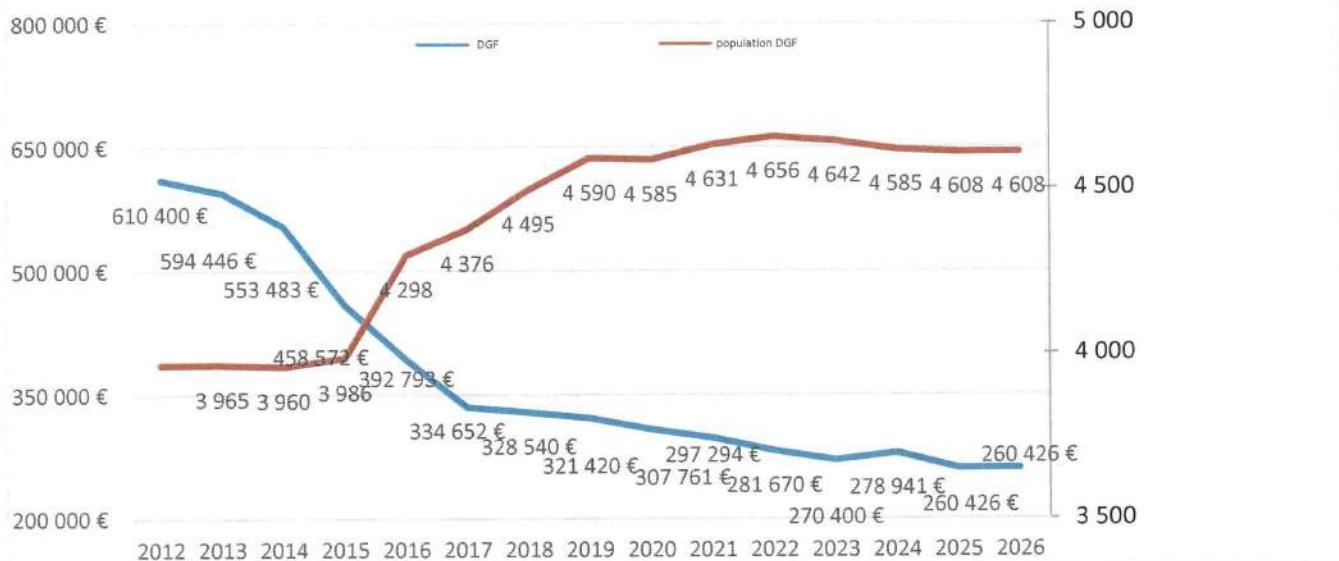
La Dotation forfaitaire qui diminue chaque année (voir courbe ci-dessous) :

Elle est constituée de 2 parties :

- Dotation globale de fonctionnement estimée comme l'année n-1 soit 260 426€,
- Dotation de solidarité rurale, quant à elle, augmente chaque année mais qui ne représente que 85 000€ environ.

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)



DGF/population

- Les subventions de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) devraient rester stables. Elles sont en lien avec notre Projet Éducatif De Territoire (PEDT), également avec le contrat « Convention Territoriale Globale » (CTG), en fonction des services rendus à la population sur les différents secteurs « petite enfance/enfance/jeunesse ». À cela se rajoutent les fonds publics de territoires (FPT) en fonction des appels à projets déjà déposés :
 - Projet « atelier graff »
 - Projet « journée solidarité »
 - Projet « Halloween »
 - Projet « nature crèche »

Les subventions CAF attendues sur la PSO* + PSU* + FPT* sont estimées à 344 392€.

*PSO - *Prestation de Service Ordinaire : financement à la présence pour les activités péri et extra-scolaires / jeunesse*

*PSU - *Prestation de Service Unique : Aide de fonctionnement pour la crèche et le RPE*

*FPT - *Fonds Public et Territoire : subvention versée sur présentation d'un projet soumis à validation*

B. Les impôts et taxes (chap.73)

La collectivité ne prévoit **pas d'augmentation des taux d'imposition** sur le foncier bâti, non bâti et taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS).

En revanche, **dans la loi de finances 2026**, le gouvernement prévoit d'augmenter les bases d'impositions à hauteur de 0.8 %.

De fait, le produit attendu sur l'exercice 2026 devrait être de 3 390 619 €.

Produits (1259)	2020	2021	2022	2023	2024	CFU 2025	BP 2026
Taxe habitation	1 593 767€	0	0	0	0	0	0
Taxe habitation résid.secondaires à cpter de 2021		18 560€	19 191€	47 003€	54 028€	24 513€	23 545€
Coefficient correcteur (comp. Perte TH)		617 440€	654 055€	702 085€	728 547€	741 616€	741 616€*
Taxe foncière	1 190 690€	2 193 285€	2 286 360€	2 451 550€	2 546 759€	2 589 586€	2 611 705€
Taxe foncière non bâti	16 435€	15 360€	15 437€	14 371€	14 627€	13 644€	13 753€
Total produits	2 800 892€	2 844 645€	2 975 043€	3 215 009€	3 341 973€	3 369 359€	3 390 619€

*Les chiffres définitifs seront transmis en février-mars 2026 (Etat 1259)

La fiscalité reversée par Cœur d'Essonne Agglomération (CDEA) à la commune de Villiers-sur-Orge pour 2025 reste stable. Le conseil communautaire a décidé :

- de ne pas modifier la répartition des montants d'Attributions de Compensation (AC) et de redistribuer les mêmes montants que N-1 soit 101 504€.
- Les critères d'attribution de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) sont fixés dans le Pacte Financier et Fiscal de CDEA. Le montant annuel est réévalué en fonction des données individuelles actualisées chaque année via les fiches de DGF et est réparti de la manière suivante :
 - Population DGF : 30 %
 - Potentiel financier/habitant : 60 %
 - Revenu/habitant : 5 %
 - Bénéficiaires : APL 5 %

Ce qui est estimé à 107 460€ pour la DSC en fonction de la population de Villiers-sur-Orge et de la participation du SDIS.

	2020	2021	2022	2023	2024	CFU 2025	BP 2026
AC	101 504€	101 504€	101 504€	101 504€	101 504€	101 504	101 504
DSC	103 733€	103 733€	102 696€	100 652€	99 646€	107 460	107 460
	205 237€	205 237€	204 200€	202 156€	201 150€	208 964€	208 964

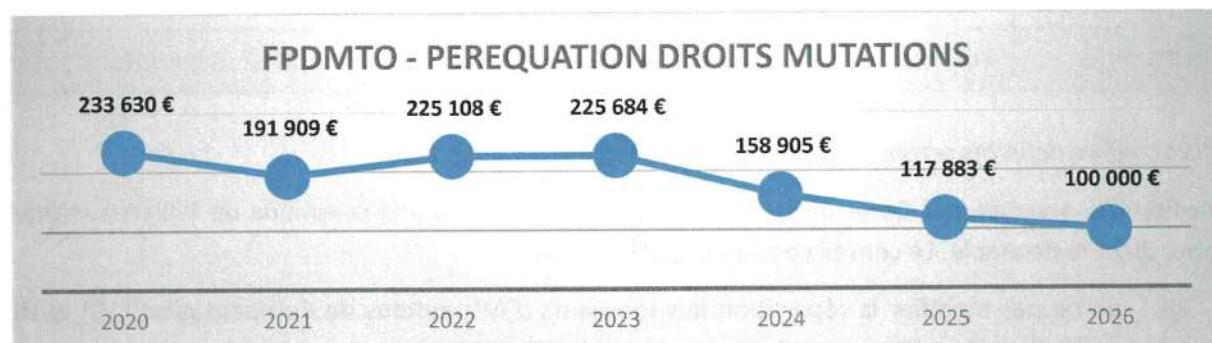
Cœur d'Essonne Agglomération (CDEA) assurera également la prise en charge du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour l'ensemble des communes. Pour info, cette dépense prise en charge pour la collectivité équivaut environ à 16 237 € pour 2025.

- Le fonds de péréquation des droits de mutation.

	2020	2021	2022	2023	2024	CFU 2025	BP 2026
Fonds départemental aux droits de mutation	233 629€	191 909€	225 108€	225 683€	158 904€	117 882€	100 000€

Ayant subi une diminution de près de 30 % sur n-1 par rapport à n-2, la prudence est de mise pour cette année avec une prévision à hauteur de 100 000€.

Pour rappel, les communes de 5 000 habitants et plus perçoivent directement les droits de mutation sur les cessions d'immeubles anciens effectuées sur leur territoire. Pour les communes de moins de 5 000 habitants, ces droits sont versés dans un fonds réparti, chaque année, par le Conseil départemental, et ordonné par la Préfecture. La répartition doit notamment tenir compte de l'importance de la population, du montant des dépenses d'équipement brut et de l'effort fiscal (article 1595 bis du code général des impôts).



C. Produits des services (chap.70)

	2020	2021	2022	2023	2024	CFU 2025	BP 2026
Produits des services à la population	350 072€	462 833€	514 670€	623 664€	586 426€	550 661€	540 264€

Les produits de services rassemblent :

- Les concessions du cimetière,
- Les locations de salles,
- Les droits de place (marché de Noël, marché alimentaire, emplacements, ...)
- Les droits de voirie,
- La redevance d'occupation du domaine public (RODP sur électricité / gaz, téléphonie / fibre),
- Les diverses prestations de services rendues à la population (activités péri et extrascolaires, crèche, ...)

Actuellement, la collectivité compte 474 enfants scolarisés sur les 2 écoles :

- 316 élèves en élémentaires pour 13 classes dont 79 % inscrits sur la restauration scolaire,
- 158 élèves en maternelle pour 6 classes dont 84 % inscrits sur la restauration scolaire.

D. Autres produits de la gestion courante (chap.75 - loyers, remboursements sinistres etc ...)

	2020	2021	2022	2023	2024	CFU 2025	2026
Autres produits de la gestion courante	78 113€	70 998 €	70 503€	96 403€	108 512€	116 667€	54 188€

Ce chapitre « autres produits de gestion courante » regroupe principalement les revenus du patrimoine mais également les remboursements de sinistres et autres. Sur l'exercice n-1, a été récupéré le solde excédentaire sur l'opération « centre-ville » pour un montant de 35 060€, également un remboursement de sinistre à la suite du vol sur le CTM (13 284€).

Cette année, en fonction du parc locatif occupé, il est prévu une recette équivalente de 54 188€.

Les dépenses de fonctionnement

	2020	2021	2022	2023	2024	Projet CFU 2025	Projet BP 2026
Charges à caractère général (011)	750 332€	812 198€	807 836€	1 078 063€	1 093 101€	966 976€	1 091 614€
Frais de personnel (012)	2 845 423€	2 726 737€	2 832 957€	2 875 284€	3 002 716€	3 068 539€	3 157 537€
Atténuations de produits (loi SRU)	13 590€	33 756€	33 822€	10 474€	14 513€	14 117€	14 200€
Autres charges	336 177€	317 580€	404 671€	481 334€	500 055€	576 235€	805 908€
Charges financières	63 467€	56 342€	54 566€	94 636€	75 819€	85 377€	138 450€
Charges exceptionnelles	14 645€	380€	6 545€	9 206€	1 273€	1 505€	5 000€
Dotations aux amortissements	335 447€	106 719€	98 668€	284 284€	92 626€	100 265€	104 556€
Total	4 359 081€	4 053 712€	4 239 065€	4 833 281€	4 780 103€	4 813 014€	5 312 265€
Autofinancement	341 000€	487 558€	427 213€	740 280€	433 000€	652 709€	650 000€

A. Les charges à caractère général (chap.011)

	2020	2021	2022	2023	2024	CFU 2025	BP 2026
Charges générales	750 332€	812 198€	807 836€	1 078 063€	1 093 101€	966 976€	1 091 514€

Le chapitre 011 « charges à caractère général » retrace toutes les dépenses récurrentes incluant les prestations de service. Ces dépenses sont également impactées par l'inflation, le prix de l'énergie, l'augmentation des coûts des matières premières pour la restauration scolaire, l'entretien des bâtiments...

Le montant pour couvrir toutes ces dépenses est estimé à 1 091 514 €.

B. Les charges de personnel et frais assimilés (chap.012)

	2020	2021	2022	2023	2024	CFU 2025	BP 2026
Masse salariale	2 845 423€	2 726 737€	2 832 957€	2 875 284€	3 002 716€	3 068 539€	3 157 537€

Le gouvernement, via la loi de finances 2025, a imposé aux collectivités, une hausse de 12 % des cotisations à la CNRACL sur quatre ans, dont 3 % dès 2025. Le taux de cotisation passe donc immédiatement à 34,65 %, et continuera d'évoluer jusqu'à atteindre 43,65 % au 1^{er} janvier 2028.

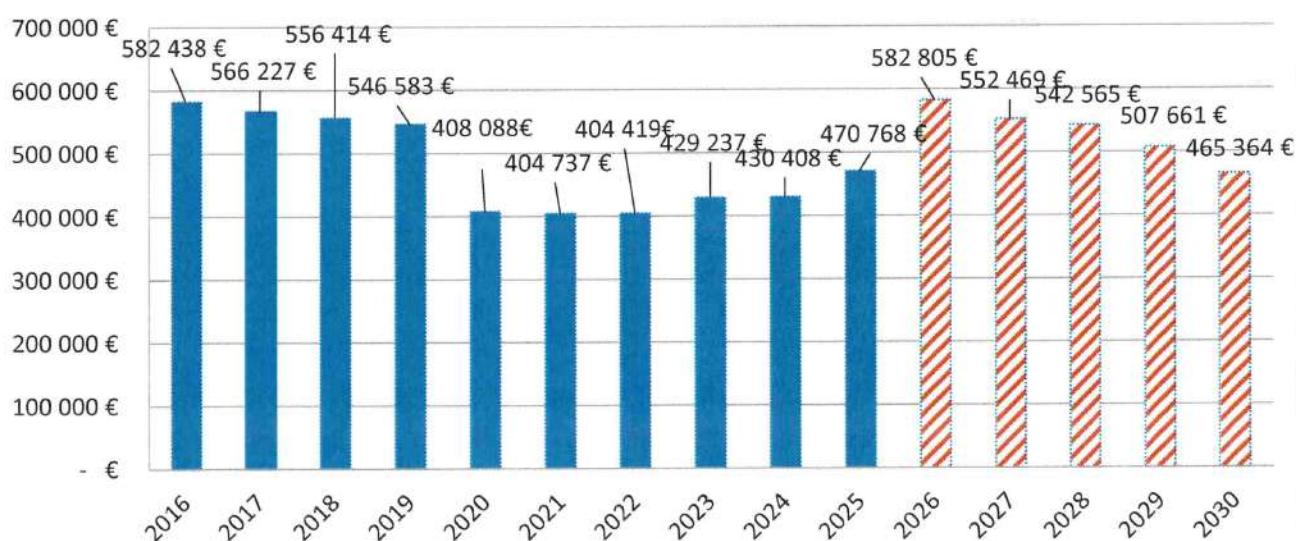
Cette année, il est envisagé une charge de personnel à hauteur de 3 157 537 € soit une augmentation de 2,5 % par rapport au bilan sortant de 2025. Ce qui porte le ratio budgétaire à 60 % des dépenses réelles de fonctionnement.

C. Les charges financières (chap.66) intérêts de la dette et autres

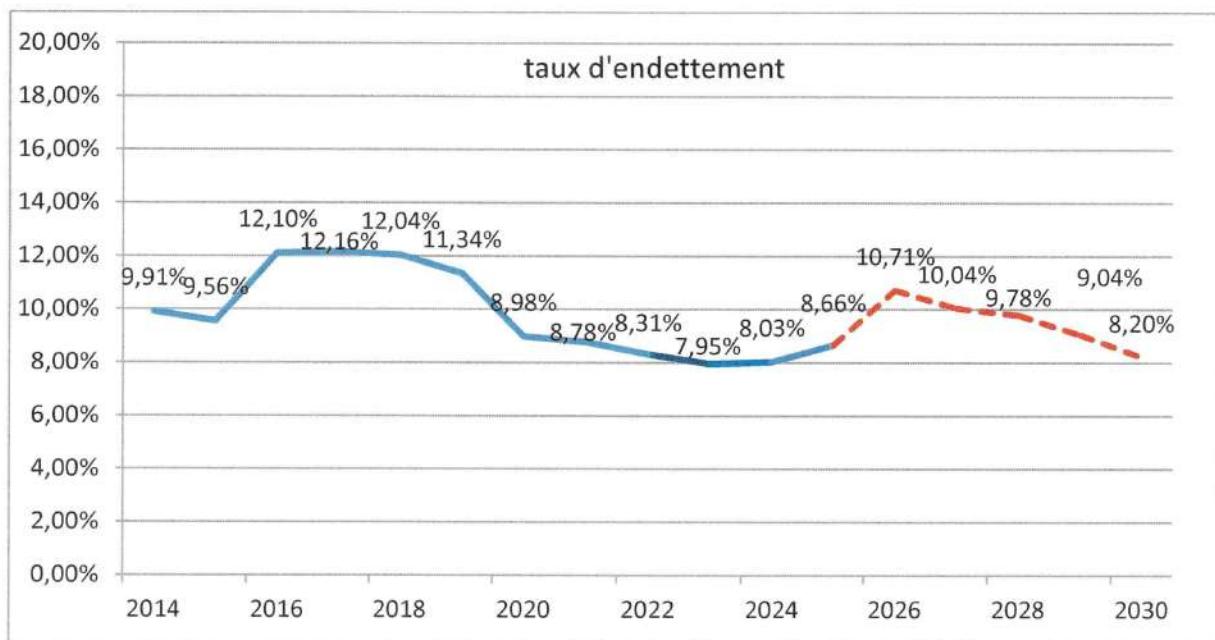
	2020	2021	2022	2023	2024	CFU 2025	BP 2026
Charges financières	63 467€	56 341€	54 566€	94 635€	75 819€	85 377€	138 450€

Les travaux de la 1^{ère} phase du complexe sportif doivent être finalisés fin mai. Pour rappel, la collectivité a contractualisé, fin décembre 2024, avec la banque Crédit Agricole, une enveloppe d'emprunt globale de 3 000 000€ en fonction des subventions notifiées. 2 020 000€ ont été débloqués sur l'exercice 2025 et le solde comme convenu, de 980 000€, sera débloqué sur l'exercice 2026 en fonction des appels de fonds et sur l'état d'avancement des travaux et du besoin réel en trésorerie.

L'encours de la dette actuelle est de 4 327 801 € avec une annuité estimée de 582 805€ dont 450 805€ de capital et 132 000€ d'intérêts.

annuité de la dette

En bilan sortant, la commune absorbe un taux réel d'endettement de 8,00 % et une capacité de désendettement d'à peine 5 ans fin décembre 2025.



À ces charges viennent s'ajouter, les intérêts Courus Non Echus (ICNE) et le coût de la ligne de Trésorerie qui peut être utilisée selon les appels de fonds sur travaux et les demandes de subventions.

D. Les autres charges de gestion courante (chap.65)

	2020	2021	2022	2023	2024	CFU 2025	BP 2026
Autres charges	336 177€	317 580€	404 671€	481 334€	500 055	576 235€	805 908€

On y retrouve principalement, les subventions allouées aux associations, la subvention du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), également depuis la création du syndicat d'intercommunalité « la Cuisine d'Ici », au 1^{er} octobre 2025, les frais alloués pour confectionner les repas de la restauration scolaire se retrouvent dans ce chapitre en lieu et place du chapitre 011 d'où une augmentation significative :

- Les subventions aux associations sont estimées sur la même base que n-1 soit 120 000 € avec un fonds d'action conjoncturel de 11 000 €.
- La subvention allouée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) reste également sur la base de n-1 soit 196 250€ à réajuster en fonction des résultats de clôture et des réels besoins.
- La subvention à la « Cuisine d'Ici » est estimée à 296 400€.

On estime ces dépenses à hauteur de 805 908€ pour l'exercice.

E. Les atténuations de produits (chap.014)

	2020	2021	2022	2023	2024	CFU 2025	BP 2026
Pénalité loi SRU	13 590€	33 756€	33 822€	10 474€	14 513€	14 117€	14 200€

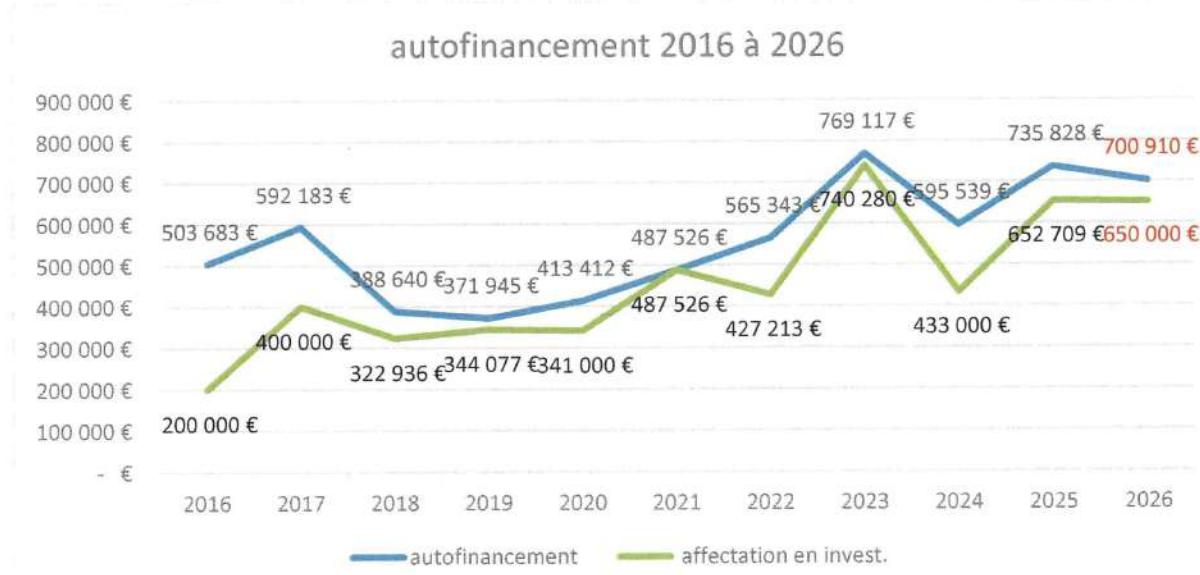
Le nombre de logements locatifs sociaux au 1^{er} janvier 2025 est de 406. Cela représente un taux estimé à 22,55 % par rapport aux 1 800 résidences principales recensées sur la commune. Par conséquent, il manquerait 44 logements sociaux à Villiers (en attente de l'arrêté préfectoral prévu en mars 2026).

F. Conclusion pour le fonctionnement

Après analyse des recettes et des dépenses, la collectivité devrait pouvoir enregistrer :

- Une provision pour risque de 20 000€ sur le chapitre 68 « Dotations provisions »,
- Une provision pour charges exceptionnelles de 5 000€,
- De générer un autofinancement à hauteur de 650 000 € sur la section d'investissement.

Le budget de la section de fonctionnement devrait s'équilibrer autour des **5 987 265 €** soit la même équivalence par rapport au budget primitif de n-1.



LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette année, la section d'investissement sera principalement accès sur :

- La rénovation du gymnase/création du dojo : montant estimé à près de 2 523 759€ (incluant les restes à réaliser) représentant 78 % environ des dépenses d'équipements de ce budget.

À cela, viendront s'ajouter **les fonds propres** de la commune :

- Taxe d'aménagement sur toutes constructions nouvelles et demandes préalables de travaux environ 10 776 €.
- Le fonds de compensation de TVA (FCTVA des dépenses d'équipement de l'année N-1) est pour l'instant maintenu au taux de 16.404 % pour une TVA de 20 % soit 507 000 €.

À cela, il est prévu **des subventions Etat/Région/Département/CAF/Autres** en fonction des appels à projets :

- Rénovation du gymnase / création du dojo : 648 262€, subventions au prorata de l'avancement du projet
- Déploiement de la 2^e phase de vidéoprotection (caméras) subventionné à 18 000€, également pour la mairie et le CCAS à hauteur de 24 030€ (80%),
- Installation du 2^e columbarium, subvention à hauteur de 30 % soit 4 200€
- Installation d'une baie vitrée côté dortoir de la crèche imposée par la PMI et subventionnée à hauteur de 80 % par la CAF soit 19 515€,
- Réhabilitation du bâtiment Pablo Neruda/club jeunesse subventionnée également par la CAF à hauteur de 80 % pour un montant de 98 335€.
- Aménagement arboré, subventionné à 50 % par CDEA d'après la convention des mille arbres pour un montant de 4 616€,

Il convient également de reprendre les **restes à réaliser de l'exercice 2025** qui se décomposent comme suit :

- Dépenses reportées sur 2026 : **615 875€**, elles se décomposent de la manière suivante :
 - Investissement courant et autre : 16 950€ (acquisition de matériel/mobilier, surcharge foncière, actions Ferme de l'Envol),
 - Travaux de bâtiments : 563 721€, rénovation du gymnase/création du dojo, solde travaux panneaux photovoltaïques de la Halle, réfection du centre de l'enfance, remise en état de la toiture tennis, travaux de chauffage sur bâtiments communaux, etc...
 - Travaux VRD : 35 204€, aménagement arboré, lancement de la 2^e phase de la vidéoprotection et la mise en place du columbarium

- Recettes reportées sur 2026 : **1 033 430€**, elles sont principalement constituées de subventions sur le complexe sportif :
 - Subventions d'équipement 1 023 490€ : solde travaux du complexe sportif (DSIL 2023 + fonds vert + Région + ACTEE + CDEA + Agence Seine Normandie), solde réfection du centre de l'enfance, solde sur DETR (columbarium + vidéosurveillance)
 - Taxe d'aménagement sur des permis accordés en 2022/2024 pour 9 940€ (en fonction de la déclaration d'achèvement de travaux).

A. Les nouvelles inscriptions d'investissement

Les dépenses d'équipements sont scindées en 3 volets :

- Dépenses d'équipement : investissement courant : 76 249 €
- Dépenses d'équipement : travaux de bâtiments : 2 422 462 €
- Dépenses d'équipement : travaux d'aménagement du cadre de vie : 128 167 €

Sont prévus dans les investissements courants : 76 249 €

- Continuité des remplacements des luminaires par des led dans l'ensemble des bâtiments communaux et scolaires,
- Mise en place de ventilateurs aux plafonds (lutte contre la chaleur à l'école Malraux),
- Mobilier équipement divers (centre de l'enfance, jeunesse,...),
- Complément de matériels de ménage,
- Outilage du service technique/espaces verts.

Sont prévus dans les travaux de bâtiments : 2 422 462 €

- Priorité sur la finalisation des travaux du complexe sportif pour 2 033 644€,
- Travaux de rénovation du bâtiment « Pablo Neruda / partie club jeunesse » subventionnés par la CAF
- Installation d'une baie vitrée côté dortoir de la crèche subventionnée par la CAF,
- Lancement d'études sur la rénovation énergétique de l'école Malraux,
- Travaux sur système de chauffage sur l'ensemble des bâtiments.

Sont prévus dans les travaux de VRD et autres : 128 167 €

- Mise en place d'équipements de vidéoprotection,
- Finalisation de la rénovation du centre de l'enfance,
- Réfection aire de jeux,
- Clôtures diverses

B. Le remboursement de la dette

Cette année, la collectivité va lever la part restante de l'emprunt pour réaliser son Plan Pluriannuel d'Investissement et notamment sur la rénovation du gymnase et création du dojo.

La collectivité a signé un contrat de prêt avec le Crédit Agricole à tirages multiples jusqu'à atteindre l'enveloppe globale de 3 000 000 € d'emprunts nécessaires, en fonction des subventions et de la trésorerie :

- Un premier tirage de fonds à au lieu en juin 25 pour un montant de 1 400 000€ avec un remboursement dès le 02/09/25,
- Un second tirage a eu lieu en novembre 25 pour un montant de 620 000€ avec en remboursement au 13/02/26,
- Un troisième tirage est prévu aux alentours de mars 2026 (avancé de 3 mois en fonction de l'avancement des travaux) pour un montant de 675 000€ pour un remboursement au 01/06/2026,
- Un quatrième et fin de tirage prévu aux alentours du mois d'août 2026 pour un montant de 305 000€ soit le solde de l'enveloppe globale de 3 000 000€ pour un remboursement au 01/11/26.

L'annuité de la dette totale est estimée sur 2025 à 582 805 € dont 450 805€ de remboursement en capital et 132 000€ d'intérêts (voir graphique en page 12 pour les années suivantes).

	2020	2021	2022	2023	2024	CFU 2025	BP 2026
Capital	348 337€	346 032€	347 507€	349 037€	350 623€	380 277€	450 805
Intérêts	59 751€	58 705€	57 412€	80 200€	79 785€	90 491€	132 000€
Annuité de la dette	408 088€	404 737€	404 919€	429 237€	430 408€	470 768€	582 805€

L'encours de la dette devrait atteindre 4 855 684 € au 1^{er} janvier 2027. La capacité de désendettement est doublée et passe à 8 ans (voir paragraphe charges financières en dépenses de fonctionnement).

<i>En milliers d'euros</i>	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Dette en capital au 1^{er} janvier	3 733	3 386	3 037	2 686	4 326	4 855	4 437	4 018	3 625
Emprunts nouveaux	0	0	0	2 020	980	0	0	0	0

Le taux d'endettement de la Commune est calculé par le ratio de l'annuité de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement. Il passe à 8.66 % avec le nouvel emprunt de 2 020 000€ sur l'exercice 2025 et à 10.71 % avec 980 000€ d'emprunt supplémentaire sur 2026.

C. Conclusion sur l'investissement

La section d'investissement de l'année 2026 devrait être équilibrée en dépenses et en recettes pour un montant approximatif de **4 078 213 €**.

Il est envisagé un budget total d'environ **10 065 478 €** soit une légère diminution par rapport aux inscriptions de N-1 (10 297 876€).

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de délibérer en ce sens.



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2026 DÉLIBÉRATION N° 2026-001

Objet :**Rapport d'orientations budgétaires 2026**

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 03 février 2026 à 20h30, en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs G. FRAYSSE ; L. AMIRI ; C. BASTOUL ; C. BOUËTARD ; F. DA SILVA ; B. ESTREMANHO ; C. ESTREMANHO ; S. JAUBERTY ; I. LAFAYE ; C. MARTIN ; E. MOSCHEROSCH ; M. PICAUD ; M. PROVOTAL ; C. CRUEIZE ; F. DHOND'T ; M. POINSE ; J-P RICAUD ;

Absents représentés :

A. BELLANGER a donné pouvoir à C. MARTIN ; S. DAVID a donné pourvoir à B. ESTREMANHO ; J. DJENAIDI a donné pourvoir à G. FRAYSSE ; I. DOGBO a donné pourvoir à F. DA SILVA ; H. KÉRIVEL a donné pourvoir à I. LAFAYE ; C. SABRI a donné pourvoir à M. PROVOTAL ; P. UTEGINE MWANA a donné pourvoir à C. ESTREMANHO ; P. WITTERKERTH a donné pourvoir à C. BOUËTARD ;

Absents non représentés :

A. MUSY-BRELIER ;

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2312-1 tel que modifié par la Loi NOTRe ;

VU l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires ;

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2312-1, qui stipule qu'il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ;

CONSIDÉRANT l'obligation faite aux Collectivités Territoriales de prendre acte des orientations générales du budget sur la base d'un rapport, dans un délai de deux mois précédent le vote de ce dernier ;

CONSIDÉRANT l'avis de la Commission Finances en date du 27 janvier 2026 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal,

- **PREND ACTE** du Débat d'orientations Budgétaires du budget de la ville pour l'année 2026 sur la base du rapport.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	26
Présents	17
Représentés	8
Votants	25

Fait et délibéré en séance les, jour, mois

et au sujet

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 03 février 2026

Le Maire

Gilles FRAYSSE



Conformément à l'article L. 2121-13 du CGCT, les documents relatifs à cette délibération sont consultables en mairie aux heures habituelles d'ouverture. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale ou sur www.telerecours.fr